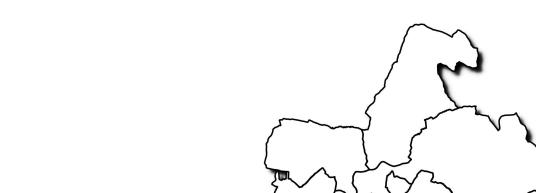


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.A Règlement Graphique

CF : Plan d'ensemble Trame Verte et Bleue pour les prescriptions liées aux continuités écologiques

Plan d'ensemble



Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 03911
82000 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 66 44 22

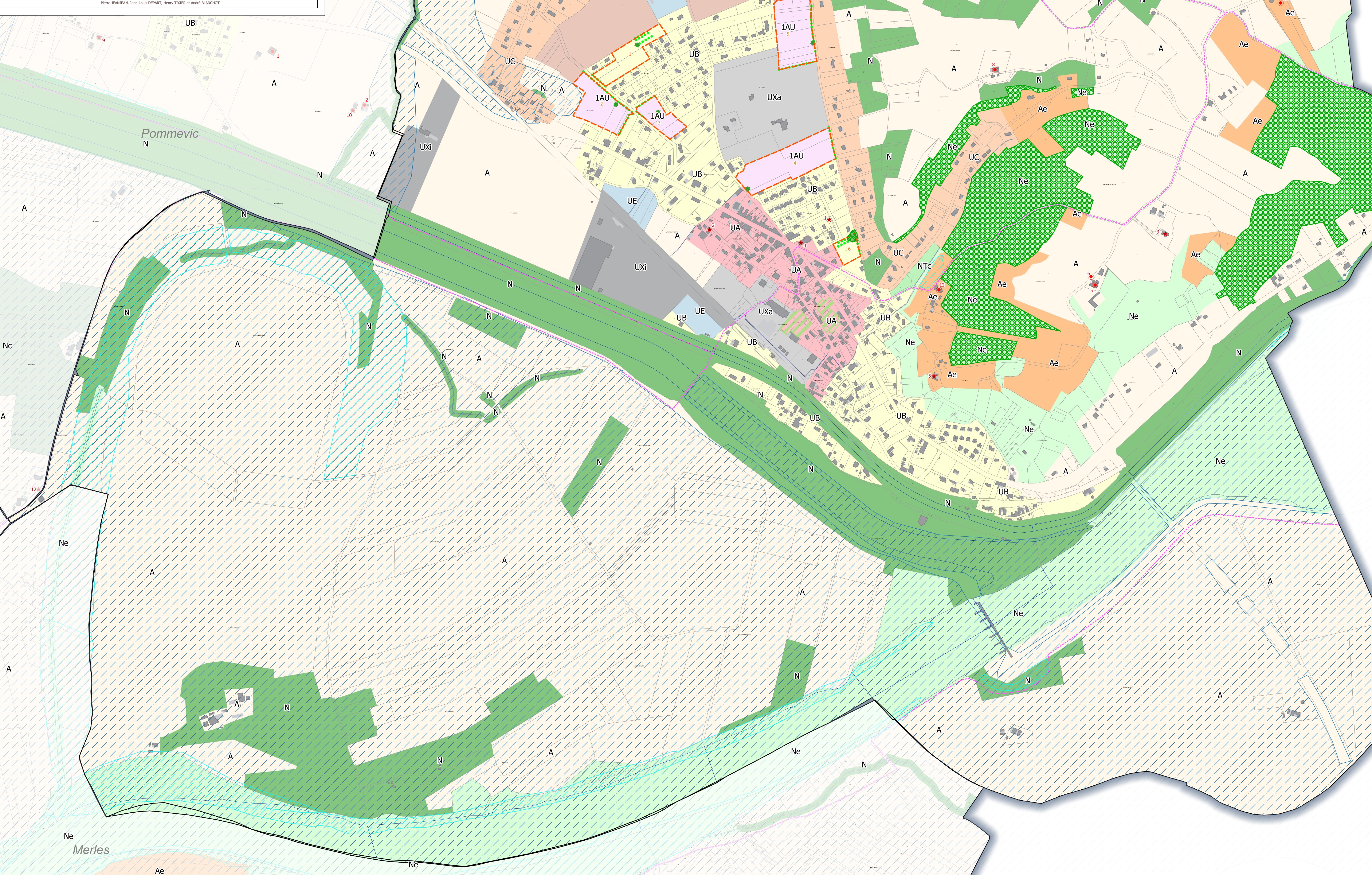
Agence de GRENOBLE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31320 GRENOBLE/GARONNE
Tél 05 61 82 01 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Echelle : 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Urbactis, SAI, SAI de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20086200009
RCG Montauban 500 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR4325072043
Urbactis est détentrice des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANNEAU, Jean-Louis DEPART, Henry TXIER et André BLANCHOT



Zonage
Zones Urbaines et à urbaniser mixtes
UA : Zone urbaine de centre bourg
UB : Zone urbaine résidentielle
UC : Zone urbaine résidentielle moins dense
UI : Zone urbaine destinée aux jardins
1AU : Zone à urbaniser liée à l'habitat
2AU : Zone à urbaniser fermée
Zone urbaine liée aux équipements
UE : Zone urbaine destinée à des équipements
Zones urbaines et à urbaniser liées aux activités économiques
UEr : Zone urbaine liée à la production d'énergie renouvelable
Secteur économique lié à des activités artisanales dans un tissu urbain
Secteur économique lié à des activités à vocation commerciale
Secteur économique lié aux zones d'activités
Zone à urbaniser à vocation économique
Secteur à urbaniser à vocation économique lié à des activités artisanales
Secteur à urbaniser lié à des zones d'activités
Zones Urbaines et à urbaniser liées aux activités touristiques
UT : Zone urbaine touristique
1AUT : Zone à urbaniser liée à une activité touristique
2AUT : Zone à urbaniser fermée liée à des activités touristiques
Zone Agricole
A : Zone agricole
Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
Aic : Secteur agricole correspondant à un équipement d'intérêt général
Ax : Secteur agricole non constructible
AX : Secteur agricole liée à des activités artisanales
AXa : Secteur agricole lié à des activités artisanales nécessitant une règle spécifique
Zone Naturelle
N : Zone naturelle
NC : Secteur de carrière
Ne : Secteur naturel à enjeux environnementaux
NL : Zone naturelle de loisirs
NT : Zone naturelle touristique
NTa : Secteur naturel touristique de Spangles
NTc : Secteur naturel touristique de la Garenne

Autres informations
ES : Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
EB : Espaces boisés classés à préserver selon l'article L113-1 du code de l'urbanisme
SC : Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de pollution du sol
PL : Périmètre soumis à un emplacement réservé
PB : Patrimoine bâti présentant un intérêt paysager à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
EP : Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
EH : Zones Humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
SE : Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
AR : Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
EP : Elément du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
SR : Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L.151.38 du Code de l'Urbanisme
BL : Boisement linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
LC : Ligne commerciale protégé selon les dispositions de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
BD : Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
BA : Localisation de bâti en attente d'une actualisation cadastrale
E : Espace soumis à une servitude d'utilité publique
PA : Périmètre Délimité des Abords
IR : Espace soumis au risque d'inondation
PPR : PPR

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

N°	Référence cadastrale	LIEU-DIT
1	WA0041	BRETOUNEL
2	WA0042	BRETOUNEL
3	WB0042	COUTY
4	WB0065	PROUFA
5	WD0039	GOULAT-NORD
6	WD0036	GOULAT-NORD
7	WC0045	BRETOUNEL
8	WC0222	TANDOU-NORD
9	WA0045	BRETOUNEL
10	WA0056	BERDOLES
11	WD0090	BOURDAILLES-SUD
12	WD0016	AULIBOU

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	Référence cadastrale
01	L'ÉGLISE AK0460
02	MUSÉE GOULAT-EST WD0040
03	SAINTE-ROSE EST WD0047
04	L'ÉGLISE AK0011
05	CHATEAU WD0179